

## Révision contractuelle des tarifs au 1<sup>er</sup> février 2025

**Les tarifs de péage font l'objet d'une révision annuelle dont les termes ont été fixés lors de la contractualisation entre les sociétés concessionnaires et l'État.**

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes révisent les tarifs de péage selon les termes définis dans les contrats signés avec l'État. Au terme d'un processus strict, ces révisions ont été présentées aux membres du comité des usagers du réseau routier national puis contrôlées par l'État afin de faire respecter les termes des contrats.

En 2025, pour le réseau **ADELAC**, la révision moyenne des tarifs est de + 2,73 % pour les véhicules légers (classe 1) et + 2,34 % pour les poids lourds (classe 4).

Au travers des contrats de concession, l'État a confié aux sociétés concessionnaires autoroutières l'entretien, l'exploitation, la maintenance et le financement des réseaux concédés en contrepartie de la perception du péage et d'une hausse tarifaire annuelle définie sur la durée du contrat de concession.

Les informations commerciales ainsi que le détail des tarifs de péage pour chaque classe de véhicules sont à retrouver sur [a41-adelac.com](http://a41-adelac.com)

Les dispositions tarifaires évoquées dans ce communiqué seront applicables au 1<sup>er</sup> février 2025.

### À propos d'ADELAC

*ADELAC, société concessionnaire de l'A41 Nord, fait partie des concessions autoroutières d'Eiffage en France.*

*Egalement appelée « Liane » (pour Liaison Annecy Nord Express), l'A41 Nord longue de 19,6 kilomètres permet de rapprocher significativement la Suisse et la Haute-Savoie et accueille chaque jour environ 23 000 véhicules.*

### CONTACTS PRESSE

Nadège SPARHUBERT

04 26 68 45 59 [nadega.sparhubert@aprr.fr](mailto:nadega.sparhubert@aprr.fr)

Alix LAGERSIE

07 77 14 61 85 [alix.lagersie@rumeurpublique.fr](mailto:alix.lagersie@rumeurpublique.fr)